



COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°02V/2022

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

VU le Code de la route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDERANT qu'en raison du déroulement des travaux d'aménagement de la place Aristide Briand – Phase - 1 - effectués par l'entreprise LPF TP pour le compte de la commune de Quinsac, il y a lieu d'y régler momentanément la circulation et le stationnement, du **17/01/2022 au 20/02/2022 inclus**,

ARRETE

ARTICLE 1 – l'entreprise LPF TP est autorisée à procéder aux travaux pour l'aménagement de la place Aristide Briand – Phase 1, du **17/01/2022 au 20/02/2022 inclus**,

ARTICLE 2 – Pendant la période des travaux, **la circulation et le stationnement seront interdits** sur la place Aristide Briand côté Nord, voie devant le restaurant (plan en annexe).

ARTICLE 3 - Les stationnements autorisés en dehors de la zone des travaux, sont matérialisés en jaune sur le plan, hors chaussée autour de l'église (Place Aristide Briand côté Sud et Est), et sur chaussée rue André Berry, le long des façades.

ARTICLE 4 - La vitesse est limitée à **30 Km/heure** sur toute la place Aristide Briand.

ARTICLE 5 - L'entreprise chargée des travaux devra assurer la déviation, la signalisation nécessaire à la sécurité de part et d'autre du chantier, permettre l'accès piéton des riverains à leurs habitations.

ARTICLE 6 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 - Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Quinsac.

ARTICLE 8 - Monsieur le Maire de la commune de Quinsac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Latresne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Quinsac le 06/01/2022

Le Maire,

